



verbalisé abusivement sur une infraction qui n'existait pas

Par **lutz**, le **07/12/2011** à **14:25**

Bonjour

le 03/12/2011 j'ai été verbalisé sur une infraction qui n'existait pas et ont m'a dressé un PV de 35 euro

j'étais garé dans une rue à stationnement payant (paris 13) et il y avait le marché ce jour la, le stationnement était interdit de 05h00 à 15h00. je me suis garé à 15h15 et a 15h29 un pv m"tait adressé pour staionnement interdit suite à "jour de marché"

je souhaiterais porter une plainte contre l'agent du ministère public pour abus de pouvoir, est ce possible.

bien entendu je conteste le PV avec pour preuve une photo du panneau mentionnant les horaires d'interdiction.

cdt

Par **Louxor_91**, le **07/12/2011** à **15:13**

contester ok... mais porter plainte ? pour abus de pouvoir ? si vous avez du temps à perdre, pourquoi pas ? Je doute que cela aille très loin...

Par **razor2**, le **08/12/2011** à **10:09**

Idem, contester le PV, oui, porter plainte, on est pas aux USA...